

INFO LOGEMENT INDIGNE

mardi 10 décembre 2019

Afin de lutter contre le phénomène d'habitat indigne, le gouvernement a mis en place un numéro non surtaxé pour permettre aux victimes directes ou indirectes de ce fléau de signaler leur situation et celle d'un bailleur.

Ce numéro est le 0806 706 806 (appel non surtaxé).

Le logement faisant l'objet de ce signalement doit présenter des risques pour la sécurité ou la santé de son occupant. Concrètement, ce dispositif permet de dénoncer des situations d'indécence prenant en compte l'humidité, les problèmes de conformité électrique, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, etc.

Le numéro s'adresse indifféremment aux locataires, propriétaires, bailleurs, syndicats, etc.